

**2016\_CT2\_334**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement -  
Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités  
d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_334-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Environnement**

■ Séance du 8 décembre 2016

06\_1\_01

■ **Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

#### ■ Séance du 15 décembre 2016



#### ■ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Lors de la séance du 17 octobre, le Conseil de Métropole a adopté une délibération définissant les principes d'intégration au sein de la Métropole des activités du Grand Site Sainte-Victoire à la suite de la décision de dissoudre le syndicat mixte support.

Par cette délibération, la métropole s'engage à poursuivre le projet de territoire autour du label Grand Site de France, a défini les modalités d'intégration du personnel du Grand Site Sainte-Victoire au sein des services de la métropole mis à disposition du Conseil de Territoire Pays d'Aix, et proposé quelques pistes pour une nouvelle gouvernance.

Cette délibération propose de préciser le cadre de cette nouvelle organisation en tenant compte du vœux émis par l'actuel Comité Syndical du Grand Site et d'organiser autour ces instances, la Métropole, le Département, la Région, l'État et les 14 communes concernées.

Il est proposé que les futures instances du Grand Site Sainte-Victoire soient organisées ainsi :

#### ➤ Un Comité de Gestion :

Sur le principe de la structuration du précédent comité syndical, il est consulté sur le cadrage budgétaire, la priorisation le périmètre et le suivi des actions du Grand Site .

Il se réunit deux à trois fois par an et rassemble les délégués de la Métropole, les représentants du Département 13 et de la Région PACA.

Il est composé comme suit :

Pour le Bureau Métropolitain par :

- le membre du Bureau délégué à l'agriculture, la forêt, les paysages ;
- le membre du Bureau délégué à la mer, au littoral, aux parcs naturels ;
- le membre du Bureau délégué à la stratégie environnementale, au plan climat et à la prévention des risques.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix par :

- le Vice-Président délégué à la Forêt et aux Risques Majeurs.

Pour les communes :

- le Maire de chacune des 14 communes de son périmètre, ou son représentant.

Pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône :

- 7 représentants désignés par le Conseil Départemental.

Pour le Conseil Régional PACA :

2 représentants désignés par le Conseil Régional.

L'exercice de la compétence ayant été délégué au conseil de territoire, la Présidence de ce comité sera assurée par le Vice-Président du conseil de territoire du Pays d'Aix délégué à la Forêt et aux Risques.

- **Un Comité de Pilotage pour « l'Opération Grand Site » :**

Il comprend 3 collèges : l'État, les collectivités, la société civile :

- État (Préfet, DREAL, STAP, DDTM) ;
- Collectivités (Métropole, CD 13, CR PACA et 14 communes) ;
- Société civile (professionnels, associatifs...).

Sa Mission : il accompagne la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France ».

Il est chargé notamment d'assurer et de préparer le renouvellement du label Grand Site de France.

Le comité se réunit une fois par an.

Il est co-présidé par le Préfet et le Président de la Métropole ou leurs représentants désignés.

Il est mis en place par arrêté préfectoral conformément aux instructions de la circulaire ministérielle de mai 2011 sur la politique nationale des Grands Sites.

Il est proposé, ce jour, de différer la formalisation de la composition de ce Comité de Pilotage, afin de permettre l'installation du Comité de Gestion dès le début 2017 et de structurer la discussion avec les services de l'Etat.

- **Des Comités Spécifiques** reflète des groupes de travail et de concertation déjà en place :
- Comité de pilotage Natura 2000 : instance réglementaire ; examine les bilans d'activité et donne son avis sur les programmes Natura 2000 ;
  - Comité Consultatif Massif Forestier : examine les bilans d'activités en matière de DFCI et donne son avis sur les programmes de travaux de prévention des incendies sur les massifs Concors – Sainte-Victoire ;
  - Comité de suivi de la Charte des manifestations : chargé du suivi de la Charte. Est informé des programmes annuels de manifestation, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte des manifestations, fait des propositions d'évolution et d'adaptation ;
  - Comité de suivi de la Charte tourisme durable : chargé du suivi de la Charte. Est informé des actions réalisées, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte Tourisme, fait des propositions d'actions ;
  - Comité Randonnée : co-animé avec la Direction de l'environnement du Département 13, est informé des bilans d'actions annuels et prépare les programmes annuels d'actions sur les sentiers de randonnée, et examine toutes questions relatives à la randonnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L. 5215-21 L. 5217-7 et L.5211-41 2<sup>e</sup> alinéa ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°2016\_CT2\_215 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 ;
- La délibération n°ENV 004-17/10/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 ;
- La délibération du 17 octobre 2016 relative à la Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Le Conseil de la Métropole approuve la constitution et la mise en place des modalités d'organisation du Grand site Sainte-Victoire telles que présentées ci-dessus.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour enrôlement,  
La Conseillère Déléguée  
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_334-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016